

(ix) Troisième réunion annuelle du Conseil économique et social interaméricain tenue à Lima en novembre et décembre 1964.

4. (i) 2, MM. H. E. Gray, député et P. H. Casselman.

(ii) 2, MM. Stanley Haidasz, député et B. D. B. Layton.

(iii) 2, MM. Rod Kerr et F. B. Clark.

(iv) 3, MM. G. B. Summers, J. R. Midwinter et D. M. Holton.

(v) 1, le sénateur J. M. Dessureault.

(vi) 2, MM. J. R. Belcher et F. N. Woodward.

(vii) 1, M. B. D. B. Layton.

(viii) 2, MM. J. H. Lagassé et R. F. Battle.

(ix) 4, MM. F. M. Tovell, R. E. Gravel, K. G. Ramsay et D. J. McEachran.

FORT-POINT (N.-É.)

Question n° 2611—M. Crouse:

1. Quelle mesure le ministre des Transports a-t-il prise en réponse aux observations faites par les parties intéressées en Nouvelle-Écosse, pour conserver la propriété du gouvernement située à Fort-Point, dans le comté de Lunenburg, Nouvelle-Écosse, comme un lieu historique national marquant l'ancienne capitale de l'Acadie française?

2. Le gouvernement envisage-t-il la restauration de l'ancien fort, y compris, si nécessaire, l'acquisition d'un terrain supplémentaire, sur lequel on pourrait trouver les ruines d'un fort construit en 1632 par Isaac DeRazilly, pendant qu'il servait comme lieutenant-général de la colonie française d'Acadie?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Voici les renseignements que m'ont fournis le ministère des Transports et le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales:

1. On procédera, au printemps, à un nouvel examen de l'emplacement du phare de Fort-Point, dans le comté de Lunenburg, Nouvelle-Écosse, avant de prendre une décision définitive à ce sujet. On prendra également les mesures voulues pour que le public ait accès au monument historique édifié à cet endroit.

2. Attendu qu'il faudra faire une étude approfondie de cette question et obtenir les renseignements nécessaires avant de prendre une décision, on se propose de confier la chose à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

INFIRMIERS DE L'HÔPITAL SHAUGHNESSY

Question n° 2612—M. Douglas:

1. Combien d'infirmières de salle faisaient partie du personnel de l'hôpital Shaughnessy le 1^{er} janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

2. Combien d'infirmières de salle furent employées à l'hôpital Shaughnessy entre le 1^{er} janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

3. Combien d'infirmières de salle ont quitté leur emploi à l'hôpital Shaughnessy entre le 1^{er} janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

4. Quels sont les taux de salaire actuels des infirmières de salle de l'hôpital Shaughnessy?

5. Combien d'aides-infirmières faisaient partie du personnel de l'hôpital Shaughnessy le 1^{er} janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

6. Combien d'aides-infirmières furent employées à l'hôpital Shaughnessy entre le 1^{er} janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

7. Combien d'aides-infirmières ont quitté leur emploi à l'hôpital Shaughnessy entre le 1^{er} janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

8. Quels sont les taux de salaire actuels des aides-infirmières de l'hôpital Shaughnessy?

9. Combien d'infirmiers faisaient partie du personnel de l'hôpital Shaughnessy le 1^{er} janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

10. Combien d'infirmiers furent employés à l'hôpital Shaughnessy entre le 1^{er} janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

11. Combien d'infirmiers ont quitté leur emploi à l'hôpital Shaughnessy entre le 1^{er} janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

12. Quels sont les taux de salaire actuels des infirmiers de l'hôpital Shaughnessy?

13. Comment les taux de salaire actuels des infirmières de salle, des aides-infirmières et des infirmiers de l'hôpital Shaughnessy sont-ils comparables aux taux de salaire d'autres hôpitaux de Vancouver?

14. Quelles augmentations de salaire ont été accordées aux infirmières de salle, aux aides-infirmières et aux infirmiers de l'hôpital Shaughnessy entre le 1^{er} janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Au 1^{er} janvier 1964; 105; au 30 novembre 1964, 207.

2. 101.

3. 89.

4. \$4,050-\$4,200; \$4,350-\$4,500 par année.

5. 1^{er} janvier 1964, 20; au 30 novembre 1964, 21.

6. 6.

7. 5.

8. \$2,730, \$2,850, \$2,970, \$3,090 par année.

9. Au 1^{er} janvier 1964: 216; au 30 novembre 1964: 216.

10. 72.

11. 72.

12. Infirmier: 1, \$2,900, \$3,050, \$3,200; 2, \$3,200, \$3,350, \$3,500, \$3,650; 2A, \$3,210, \$3,360, \$3,510, \$3,660; 3, \$3,410, \$3,560, \$3,710, \$3,860; 3A, \$3,750, \$3,900, \$4,050, \$4,200; 4, \$4,440, \$4,590, \$4,740, \$4,890.

13. D'après les renseignements obtenus de cinq hôpitaux de Vancouver, il semble que les taux de salaire des infirmières de salle, des aides-infirmières et des infirmiers y sont moins élevés qu'à l'hôpital Shaughnessy.

14. Voici les redressements de traitements accordés entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 1964, lesquels étaient rétroactifs au 1^{er} janvier 1964:

Infirmière 1: De \$3,180, \$3,300, \$3,450, \$3,600, \$3,750, \$3,900, \$4,050, \$4,200, \$4,350 à: \$3,480,